

Cher Pilote,

Dans le cadre des épreuves de Championnats de Ligue Hauts de France de Motocross 2025, il vous est rappelé certaines règles.

### **DECLARATION DES FORFAITS**

Les « forfaits » doivent être déclarés **en ligne sur le site Engage-sports AU + TARD LE LUNDI SOIR** précédent l'épreuve. Vous pouvez y insérer un justificatif médical **EN FRANÇAIS, OBLIGATOIRE pour prétendre à un remboursement**

Passé ce délai, les forfaits pris en compte ne pourront prétendre à un remboursement.

**Important : Il est impératif de déclarer en ligne votre annulation afin de pouvoir libérer une place pour les pilotes se trouvant sur une liste d'attente.**

### **REMBOURSEMENTS DES FORFAITS**

**Depuis plusieurs années, peuvent prétendre à un remboursement, les forfaits « valables » de type blessure et appuyés d'un justificatif médical conforme et uniquement si celui-ci est réceptionné dans un délai de 4 jours suivants la déclaration du forfait et au plus tard l'avant-veille l'épreuve.**

**Passé ces délais, les forfaits injustifiés ne seront pas remboursés.**

*Important :* on entend par « justificatif médical conforme », le document transmis par un praticien sur lequel peut être stipulé la cause du forfait (blessure). Les dispenses sportives et/ou certificats médicaux non conformes ne sont pas considérés comme un justificatif pris en compte (ex : M.XXXXX est dispensé de toute activité pendant XXXX jours).

### **PENALITE DES FORFAITS**

**Une pénalité de 10€ est retenu sur un tarif de 55€ et 15€ sur les tarifs de 45€**

**Tous pilotes qui ne déclarent pas son forfait perdra la priorité sur tous ses engagements à venir**

**A partir de deux forfaits non déclarés le pilote sera sanctionné d'une amende de 60€ et ne pourra plus s'inscrire aux épreuves suivantes tant que l'amende ne sera pas réglée.**

### **IMPAYES**

1/ Lorsqu'un pilote s'inscrit en une seule fois à plusieurs épreuves d'un championnat de Ligue, le système déclenche un échéancier de paiement.

2/ Les prélèvements automatiques via la Carte Bancaire sont effectués 1 mois avant chaque épreuve.

La régularisation de l'impayé doit se faire dans les 7 jours suivants le mail reçu, pour maintenir l'inscription.

Passé ce délai, l'inscription sera annulée et aucune nouvelle inscription ne sera possible.

Ø Si plusieurs impayés ne sont pas régularisés, le reste des inscriptions sera annulé.

***Important :** Si vous changez de carte bancaire en cours de saison, pensez à mettre à jour votre nouvelle CB sur vos prochains engagements afin d'éviter un « impayé ».*